

AVIS D'EXAMEN PROFESSIONNEL AU TITRE DE L'ANNÉE 2027
TECHNICIEN PRINCIPAL DE 1^{ère} CLASSE (AVANCEMENT DE GRADE)
FILIÈRE TECHNIQUE – CATÉGORIE B
 (Arrêté d'ouverture n° 26-190 du 17 juillet 2026)

Le Centre de gestion de la fonction publique territoriale d'Indre-et-Loire organise, en convention avec les Centres de Gestion du Centre-Val de Loire, l'examen professionnel d'accès par voie d'avancement au grade de TECHNICIEN PRINCIPAL DE 1^{ère} CLASSE au titre de l'année 2027.

CONDITIONS D'INSCRIPTION	DATES ET LIEUX DES ÉPREUVES
Conditions pour se présenter à l'examen professionnel d'accès au grade de technicien principal de 1^{ère} classe par voie d'avancement : L'examen professionnel d'avancement au grade de technicien territorial principal de 1^{ère} classe est ouvert aux fonctionnaires justifiant d'au moins un an d'ancienneté dans le 6^{ème} échelon du grade de technicien principal de 2^{ème} classe et d'au moins 3 ans de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau. Toutefois, et conformément à l'article 16 du décret n°2013-593 du 5 juillet 2013, les candidats peuvent subir les épreuves d'un examen professionnel au plus tôt un an avant la date à laquelle ils doivent remplir les conditions d'inscription au tableau d'avancement. Par conséquent, sont admis à se présenter à l'examen 2027 les fonctionnaires qui rempliront les conditions visées ci-dessus au 31 décembre 2028. (Les candidats devront être en position d'activité à la date de clôture des inscriptions) Spécialités : « bâtiments, génie civil », « réseaux, voirie et infrastructures », « prévention et gestion des risques, « hygiène, restauration », « aménagement urbain et développement durable », « déplacements, transports », « espaces verts et naturels », « ingénierie, informatique et systèmes d'information », « services et interventions techniques », « métiers du spectacle », « artisanat et métiers d'art »	Épreuve d'admissibilité : Le jeudi 15 avril 2027 à Tours ou localité avoisinante (le lieu précis d'examen sera précisé ultérieurement) Épreuve d'admission : Au Centre de gestion d'Indre-et-Loire Les jours et horaires seront communiqués ultérieurement.

Période d'inscription en ligne et de retrait des dossiers : du 13 octobre 2026 au 18 novembre 2026 inclus.

Les demandes d'inscription sont à effectuer par internet, via le portail national www.concours-territorial.fr ou sur le site www.cdg37.fr ou à défaut et sur rendez-vous auprès du service concours, dans les locaux Centre de gestion d'Indre-et-Loire, 25 rue du Rempart.

La date de clôture des inscriptions (date limite de dépôt des dossiers) est fixée au jeudi 26 novembre 2026 inclus.

Les dossiers d'inscription comportant les pièces demandées ou a minima les pages 5 et 6 complétées, datées et signées, devront être transmis via l'espace sécurisé ou être postés avant minuit (cachet de la poste faisant foi) ou déposés à l'accueil du Centre de gestion d'Indre-et-Loire aux jours et heures d'ouverture **au plus tard, le jeudi 26 novembre 2026.**

Le Président du Centre de gestion
d'Indre-et-Loire

Michel GILLOT

